

	INTITULE	OBJECTIF	ORGANISATION ET CONDITION	JURY	LIEUX	DATES 1	DATES 2
VEP PEDA sécuritaire	Exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle	E C de conduire une séquence de découverte et d'adaptation au milieu aquatique et de construction du corps flottant en sécurité face à un public sur la tranche d'âge 3-7ans. E C d'évaluer les risques courants prévisibles liés à la pratique des AAN. EC de restituer la démarche pédagogique et l'analyse des risques liés à la pratique des AAN. E C de réaliser en sécurité une démonstration technique pluridisciplinaire.	1. Le candidat réalise une démonstration technique dans chaque discipline du pass'sports de l'eau. Il est évalué à partir des critères de réussite des compétences visées et doit satisfaire au minimum à 3 épreuves. 2. Après pris connaissance des normes d'hygiène, de sécurité et d'encadrement en lien avec le contexte de l'épreuve, le candidat conduit une séquence de découverte et d'adaptation au milieu aquatique et de construction du corps flottant d'une durée comprise entre 20 et 30' maximum de temps effectif dans l'eau auprès d'un groupe de 3 à 7 enfants sur la tranche d'âge de 3 à 7 ans. 3. Cette séquence est suivie d'un entretien de 20' maximum portant sur l'évaluation des risques courants prévisibles liés à la pratique des AAN et sur les facteurs de réussite en aisance aquatique.	CREPS	Piscines de Saint PAUL	11 et 19/11/24	26/11/2024
Module UC1-UC2	Présentation orale de la conception et mise en œuvre d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des AAN	UC1 : EC d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure UC2 : EC de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	Le candidat produit un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance. Ce document constitue le support d'un entretien de 40' maximum dont 20' maximum de présentation orale par le candidat.	1 MNS et 1 Prof des APS	CREPS Saint Paul	02/06/2025	23/06/2025
Module UC 3	Conduite d'une séance d'apprentissage en milieu scolaire + entretien d'explicitation	UC3 : EC de conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN	Le candidat produit un document exposant le cycle d'apprentissage (5 séances mini et 10 séances maximum) dont sa séance. Le candidat encadre une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité sur une durée de 30' minimum et 40' maximum. Public : 8 pratiquants mini sur la tranche d'âge de 3 à 7 ans. Le candidat passe un entretien de 30' portant sur : - la conception, la conduite et l'évaluation de la séance - l'ensemble des connaissances nécessaires à la conduite de séances et de cycles pour l'apprentissage des AAN et de l'aisance aquatique.	CREPS	Structure stagiaire	Avr-25	Mai-25
Module UC 4	1) Démonstrations d'aisance technique : 100m 4N et 400m NL 2) Encadrement d'une séance d'activités aquatiques portant sur : - la forme - le bien être - la santé + entretien 3) Epreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation : - un QCM - une question ouverte	UC 4 : EC de mobiliser les techniques des AAN pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN	1. Le candidat démontre son aisance technique en réalisant les deux tests suivants : - 100m 4n enchainées (papillon ondulation, dos crawlé, brasse et crawl). Il réalise cette épreuve départ plongé en 1'50" maximum. - 400m nage libre en moins de 7'00. 2. Le candidat conduit en sécurité, une séance d'activités aquatiques en forme, santé et bien-être sur une durée effective dans l'eau de 20' à 30' maximum et pour 10 pratiquants minimum. la séance est suivie d'un entretien de 20' maximum portant sur les activités de forme, santé et bien-être et permettant au candidat d'expliquer ses choix pédagogiques, techniques, organisationnels et sécuritaires. 3. Le candidat passe une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des AAN: - un QCM organisé sur 30' maximum avec 30 questions (2 par items à minima). - une question ouverte d'une durée de 30' maximum portant sur la réglementation des AAN ou sur les règles d'hygiène de l'eau et de l'air, ou sur les règles de sécurité.	CREPS	CREPS Saint Paul et Piscine Saint Paul	20 et 23 mai 2025	3 et 6 juin 2025